



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 014 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 17 mai 2016

Président

M. Scott Simms

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 17 mai 2016

• (1550)

[Traduction]

Le vice-président (M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Neepawa, PCC)): Je déclare la séance ouverte, chers collègues.

Nous nous excusons auprès de nos invités. Nous avons eu quelques votes au Parlement, alors nous nous excusons du retard. Nous entamons la troisième réunion sur notre étude sur le saumon sauvage de l'Atlantique dans l'Est du Canada.

Nous accueillons quatre témoins, qui se joignent tous à nous par vidéoconférence: Mark Hambrook, Jerry Doak, Susanna Fuller et James Irving.

Chers collègues, la réunion au complet se déroulera par vidéoconférence. Donc, après les exposés, si vous avez une question précise à poser, veuillez nommer le nom de la personne à laquelle vous l'adressez.

Je signale à nos témoins qu'ils ont 10 minutes pour faire leur déclaration, et je suppose qu'il y aura quatre exposés. Nous allons les entendre, puis nous passerons aux questions des membres du Comité.

Je crois savoir, monsieur Irving, que le temps que vous pouvez nous consacrer est quelque peu limité, alors je vais peut-être vous céder la parole en premier.

M. James D. Irving (co-président-directeur général, directeur, Fédération du Saumon Atlantique, J.D. Irving, Limited): J'ai changé mon horaire, alors je suis avec vous pour l'après-midi.

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Dans ce cas-ci, nous allons suivre l'ordre sur notre feuille. Nous tenons assez rigoureusement à respecter les 10 minutes, car nous voulons avoir assez de temps pour les questions, surtout étant donné que nous avons commencé en retard. Nous allons débiter avec M. Mark Hambrook, président de l'Association du saumon de Miramichi.

Vous avez 10 minutes, monsieur Hambrook.

M. Mark Hambrook (président, Association du saumon de Miramichi inc.): Merci, monsieur le président, de nous donner l'occasion de présenter les points de vue de l'Association du saumon de Miramichi au comité parlementaire dans le cadre de son étude sur le saumon sauvage de l'Atlantique.

L'Association du saumon de Miramichi a été créée il y a 63 ans pour promouvoir la préservation du saumon de l'Atlantique, plus particulièrement dans la rivière Miramichi. Au fil du temps, nous avons vraiment réussi à faire comprendre aux gens l'importance de la conservation et à amasser des fonds pour aider l'industrie du saumon de l'Atlantique.

Nous sommes maintenant en mesure d'aider Pêches et Océans Canada à obtenir de l'information sur l'état des stocks de saumon de l'Atlantique et à participer à des recherches avec des universités, le gouvernement et d'autres organismes à but non lucratif. De plus,

nous assumons la responsabilité de l'exploitation de la plus vieille éclosérie de saumon du MPO au Canada pour ensemercer la rivière Miramichi. L'ASM dépense environ un milliard de dollars par année dans le cadre de sa mission de conservation de la rivière Miramichi. Or, les stocks de saumon sont toujours en baisse.

Le saumon de l'Atlantique souffre à cause des humains depuis l'arrivée des colons européens sur nos rives, et même si nous avons fait beaucoup de chemin pour améliorer les pratiques préjudiciables du passé, nous sommes toujours confrontés aux enjeux mondiaux tels que les pluies acides et les changements climatiques.

La rivière Miramichi est une grande source de production du saumon de l'Atlantique en Amérique du Nord en raison du sous-développement dans notre région. Il n'y a pas de barrages dans notre bassin hydrographique, très peu d'agriculture, aucune mine en exploitation et aucun grand pollueur industriel. Le bassin hydrographique est densément peuplé et est en grande partie situé aux abords de terres boisées, ce qui fait que la qualité de l'eau est bonne. Si le saumon ne peut pas se développer dans ces eaux, alors il n'y a aucun espoir pour les autres rivières dans les Maritimes qui sont aux prises avec bien plus de problèmes que nous.

Le saumon est roi dans notre région et la pêche au saumon crée environ 636 emplois équivalents temps plein, ce qui correspond à deux industries de taille moyenne avec plus de 300 employés dans chacune des régions très rurales. C'est très important pour notre économie. Les citoyens dans notre région s'inquiètent beaucoup pour l'avenir du saumon de l'Atlantique et ne veulent pas que la rivière soit fermée à la pêche récréative du saumon, à l'instar de toutes les autres au sud de notre région au Nouveau-Brunswick. La rivière Miramichi est à la ligne de front dans la bataille en vue de préserver le saumon de l'Atlantique.

J'ai travaillé pendant 18 ans au MPO. J'ai commencé ma carrière dans les années 1970 dans l'unité de mise en valeur du saumon de l'Atlantique, qui n'existe plus maintenant. Notre travail consistait à restaurer les populations de saumon dans les rivières qui n'atteignaient pas leurs niveaux de conservation. Nous tentions de cibler la cause du déclin des stocks et de trouver des solutions possibles pour restaurer les populations. Par exemple, les rivières adjacentes à la rivière Miramichi situées au sud, soit les rivières Kouchibouguac, Richibucto et Bouctouche, sont fermées à la pêche à la ligne du saumon depuis environ 15 ans. Le MPO déploie très peu d'efforts pour restaurer les populations de saumon. Le saumon n'est pas complètement disparu dans ces rivières, alors le MPO se contente de fermer les rivières à la pêche et de ne rien faire.

Lorsque cela se produit, les citoyens de la localité peuvent se désintéresser de la rivière, et l'intendance de cette ressource disparaît. Les gens travailleront pour une cause s'il y a une chance de réussite, et ils comptaient sur le gouvernement pour faire preuve de leadership et élaborer une stratégie de rétablissement.

L'Association du saumon de Miramichi est convaincue que la pêche de n'importe quelle espèce doit être fondée sur l'abondance, mais il faut que la collectivité s'engage à sauver l'espèce. Une façon de le faire avec le saumon de l'Atlantique, c'est d'autoriser la pêche à la ligne avec remise en liberté pendant que la population se renouvelle.

L'ASM fait la promotion de la pêche avec remise en liberté dans la rivière Miramichi jusqu'à ce que les stocks soient restaurés. Bien des gens appuient cette initiative, mais certains nous disent que lorsqu'on interdit la pêche, elle ne reviendra jamais comme elle était, et que si le MPO ferme la rivière à la pêche au saumon, cette activité sera perdue à jamais. C'est parce que le MPO est devenu un organisme de réglementation seulement et a perdu sa capacité de diriger des stratégies de rétablissement, du moins dans notre région.

Nous aimerions que le MPO ajoute des biologistes à son effectif pour regagner cette capacité. Pour combler ce manque, un groupe appelé CAST a été créé pour régler certains des plus gros problèmes en matière de rétablissement du saumon dans notre région. Cette coalition composée de groupes à but non lucratif, de grandes industries et d'universités a été mise sur pied pour cerner certains des gros problèmes et proposer des solutions qui s'ajouteront à la réponse du MPO au rapport du Comité consultatif ministériel.

Durant une année de planification et de discussions sur les mesures nécessaires pour rétablir la population, nous n'avons pas réussi à amener des représentants du MPO à participer à une réunion du groupe CAST, car ils nous ont simplement dit que les ressources humaines au ministère étaient insuffisantes pour envoyer quelqu'un.

• (1555)

Le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de premier plan pour rétablir les stocks de saumon de l'Atlantique, mais vous n'êtes pas seuls. Il y a des partenaires enthousiastes qui ont l'expertise, le dévouement et l'argent pour appuyer un programme de rétablissement du gouvernement fédéral, et nous sommes maintenant prêts à nous associer avec vous pour sauver le saumon de l'Atlantique. Ne nous ignorez pas, s'il vous plaît.

Nous savons que bon nombre des problèmes auxquels le saumon de l'Atlantique est confronté sont liés au milieu marin, et l'ASM s'est associée à la Fédération du saumon de l'Atlantique au cours des dernières années pour implanter des émetteurs dans des saumoneaux et des saumons adultes pour suivre leurs déplacements dans l'océan afin de cibler les zones de mortalité. Nous aimerions qu'il y ait un équilibre dans la nature où des populations de bars rayés sont en santé, mais ne dominent pas par leur nombre, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il en va de même pour les phoques gris dans le golfe du Saint-Laurent.

Pour des groupes de rivières comme les nôtres, il y a toujours un travail important à faire à l'échelle locale. Nous avons un problème avec une espèce envahissante dans notre région, l'achigan à petite bouche, qui a illégalement été introduit dans le lac Miramichi situé au sud-ouest de la rivière Miramichi. Pour éradiquer cette espèce envahissante, nous avons exercé des pressions pour que des changements soient apportés à la Loi sur les pêches afin d'autoriser l'utilisation de la roténone, un pesticide qui ne tuera que les poissons dans un plan d'eau. Même si ces changements ont été apportés à la loi, le MPO nous dissuade de prendre cette mesure. Même si c'est l'une des plus grandes menaces pour notre système d'eau douce, on nous enlève la permission d'utiliser de la roténone pour éradiquer cette espèce.

En raison des changements climatiques, nous devons également créer des refuges d'eau froide pour le saumon dans des régions où

l'eau devient extrêmement chaude. Nous sommes reconnaissants au MPO pour son initiative intitulée le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives, qui peut fournir jusqu'à 50 % des fonds pour des projets relatifs aux pêches. Nous utilisons cet argent pour créer ces sanctuaires et nous prévoyons continuer de localiser des sites potentiels et de faire le travail requis.

Nous avons pris en charge l'exploitation de la plus vieille éclosérie au Canada du MPO en 1997 avec le mandat d'ensemencer la rivière de saumon, de façon assez similaire à ce que le MPO a fait au cours des 100 dernières années. Les temps changent et de nouvelles techniques doivent être mises au point. Nous avons consulté d'autres professionnels et mis sur pied une équipe de chercheurs scientifiques pour diriger l'adoption d'une technique plus récente, qui consiste à capturer des saumoneaux sauvages, d'en faire l'élevage jusqu'à l'âge adulte dans l'éclosérie et de les remettre en liberté pour qu'ils se reproduisent naturellement dans la rivière.

Nous comprenons qu'il peut y avoir des risques théoriques associés à cette technique, et c'est la raison pour laquelle l'équipe de scientifiques a élaboré un vaste programme de surveillance pour régler ces problèmes. Nous savons que cette technique ne règle pas les raisons fondamentales du déclin du saumon, mais si elle est fructueuse, elle peut nous faire gagner du temps jusqu'à ce que ces problèmes soient réglés. Elle peut aussi sauver des stocks de saumon uniques dans une rivière en particulier, ce que le MPO fait avec son programme de banque de gènes vivants à l'éclosérie de Mactaquac du MPO pour les rivières de la baie de Fundy.

Nous avons besoin d'une stratégie de rétablissement exhaustive pour renverser ce déclin des populations de saumon, et nous espérons que le MPO annoncera cette stratégie en réponse au rapport du Comité consultatif ministériel sur le saumon de l'Atlantique qui a été déposé en 2015.

Merci beaucoup.

• (1600)

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Merci. Vous avez terminé deux minutes avant le temps, ce dont nous vous sommes très reconnaissants.

Monsieur Jerry Doak, vous avez 10 minutes.

M. Jerry Doak (propriétaire, W.W. Doak Fishing Tackle Shop, à titre personnel): J'aimerais remercier les membres du Comité, et plus particulièrement mon député, Pat Finnigan, de l'invitation à comparaître devant eux aujourd'hui. Je ne vous parle pas au nom d'une organisation, mais plutôt au nom des habitants de Miramichi. Nous avons été écartés de certaines discussions qui ont considérablement bouleversé notre relation avec la rivière. Nous vous sommes donc très reconnaissants de nous donner l'occasion de nous adresser au Comité.

Miramichi est le lieu de résidence de ma famille depuis 200 ans et le lieu de travail de ma famille depuis 70 ans. J'ai moi-même dépendu de la santé du saumon pendant 39 années de ma vie adulte, et maintenant que mon fils, qui est père de deux jeunes garçons, oeuvre dans le secteur, vous pouvez comprendre pourquoi notre famille prend cette question très au sérieux.

J'ai grandi dans le magasin d'articles de pêche de mon père, j'ai rencontré des gens de partout en Amérique du Nord qui pouvaient aller partout où ils le souhaitaient, mais ils ont choisi de venir pêcher dans ma rivière. J'ai donc compris très tôt à quel point le saumon de l'Atlantique est important pour l'identité de la vallée de la Miramichi et ses habitants.

Même si je sais que la portée de votre mandat est vaste, je ne cherche pas d'excuses pour ma vision étriquée. On m'a déjà qualifié de fanatique du saumon et, comme le saumon, je suis le produit des eaux de ma région et je suis profondément attaché à ma rivière natale.

La vallée de la Miramichi n'est pas bien servie par une stratégie de gestion qui regroupe toutes les rivières dans une politique globale. Elle a besoin et mérite d'avoir une approche plus ciblée et adaptée à son ensemble de caractéristiques uniques. Le réseau hydrographique de la vallée de la Miramichi comporte quatre rivières distinctes, qui ont toutes leur propre estuaire et leurs propres défis en matière de gestion. Il compte une population de saumons de l'Atlantique relativement saine et diversifiée qui est, comme pour toutes les créatures, cyclique par nature. Bien que l'écloserie joue un rôle, le réseau hydrographique ne dépend pas de l'écloserie, comme c'est parfois le cas pour d'autres rivières. Il offre de la pêche au saumon dynamique et stimulante, ce qui est une source d'emploi pour certains, une source de plaisir pour bien des gens et, parfois, une source de frustration pour tous.

La vallée de la Miramichi soutient une infrastructure de pêche à la ligne très développée, qui joue un rôle de premier plan pour assurer une gestion judicieuse d'une ressource inestimable. Elle équilibre les intérêts des propriétaires riverains privés et leur source de revenu essentielle avec les pêcheurs locaux qui ont la rivière dans le sang. C'est un bassin hydrographique qui est toujours en santé, malgré les préoccupations concernant l'empiètement de l'industrie forestière. Son excellente réputation en fait une cible pour ceux qui veulent exploiter son nom pour amplifier l'effet de choc de toute baisse perçue dans les stocks de saumon.

La résilience de la remonte du saumon dans la rivière Miramichi en fait également un endroit attrayant pour ceux qui veulent sauver ou recréer une ressource en ayant une certaine garantie de succès. La rivière compte un mélange sain de grisles qui n'ont passé qu'un hiver en mer, dont environ 90 % sont des mâles, et de saumons qui ont passé plusieurs hivers en mer, dont environ 85 % sont des femelles. Elle a un bilan exemplaire en matière de gestion pratique et de pêche sélective, qui vient seulement récemment d'être perturbée.

Au fil des ans, la participation à la pêche au saumon dans la rivière Miramichi se fonde sur un principe fondamental de respect mutuel: respect de la valeur de la pêche par les non-résidents et par ceux que l'industrie emploie, le respect de la réputation de la rivière Miramichi, qui attire des visiteurs de partout dans le monde, le respect de la ressource du saumon et de son importance sur le plan culturel et économique pour tous les habitants de Miramichi, le respect des droits des Premières Nations à une pêche durable, le respect des règlements sur la pêche en se fondant sur des données scientifiques solides et des considérations pratiques, le respect des résidents des droits de propriété privée qui limitent l'accès aux fosses à saumon les plus productives par l'entremise de la propriété riveraine et, pour terminer, le respect des visiteurs et des invités envers la pêche des résidents locaux et son attachement unique envers la ressource du saumon.

C'est la diminution marquée de ce respect, en ce qui a trait à la pêche locale, qui me préoccupe le plus, pas en tant qu'entrepreneur ou pêcheur, mais en tant qu'habitant de Miramichi. Cette baisse a commencé au milieu des années 1990 en raison d'un certain nombre de facteurs, que je peux vous énumérer plus tard, si vous le voulez. Il en a été question dans un livre publié il y a 20 ans, et je vais citer un éminent défenseur de l'environnement, qui a dit ceci: « Il n'y a pas assez de place pour tout le monde qui veut aller à la pêche au

saumon, et je ne pense pas que vous faites la démarcation à moins que les gens qui en ont les moyens payent. »

Dans notre magasin, nous pouvons graduellement commencer à entendre les gens parler de la nécessité de remettre à l'eau les grisles, et on qualifiait les pêcheurs locaux d'« affamés de viande » ou de « tueurs de poissons ». En 1998, une stratégie de pression par les pairs a commencé à envahir le secteur des pêches, et des clans aux opinions divergentes se sont créés. On encourageait, voire parfois intimidait, les chalets privés et les clubs pour qu'ils remettent les grisles à l'eau, en les menaçant de censure s'ils ne le faisaient pas. En 2002, la province a introduit un permis de remise à l'eau, même si les gens étaient déjà libres de remettre à l'eau les grisles par choix et obligés de remettre le saumon à l'eau en vertu de la loi. En 2015, le MPO a enfin cédé à ces pressions et on l'exhorte maintenant de maintenir indéfiniment cette stratégie de taux de capture de zéro.

• (1605)

Les menaces perçues peuvent souvent mener au sacrifice de libertés réelles. Et lorsque les préférences personnelles deviennent des politiques publiques, on pense rarement à ceux qui seront les plus touchés par de telles mesures.

Pensons à la décision cavalière du MPO l'an dernier, qui a décidé d'interdire la pêche à l'hameçon double, sans que cela n'ait été étayé par des données scientifiques. Cela a coûté cher aux pêcheurs à la ligne, et les boutiques de pêche à la mouche comme la mienne, qui emploient des travailleurs tout l'hiver pour fabriquer les produits qui seront vendus à l'été, ont essuyé des pertes non compensées de 17 000 \$. Tout cela, du jour au lendemain. Imaginez notre frustration quand nous avons appris, une fois la saison terminée, qu'aucune ordonnance de modification n'avait été émise pour faire appliquer cette décision.

En 2010, le MPO a interdit, en milieu de saison, la garde des madeleineaux pour la rivière Miramichi Nord-Ouest et la Petite Miramichi Sud-Ouest; cette interdiction a ensuite été appliquée à l'ensemble de la saison. Au cours des six années qui ont suivi, aucune autre mesure n'a été prise pour favoriser ces deux rivières, aucune étude n'a été effectuée pour déterminer si cette interdiction avait eu des retombées positives, et aucune étude n'a non plus été commandée à cet effet.

En 2015, le MPO a décidé d'appliquer la même interdiction au bras principal sud-ouest de la Miramichi, et cela a entraîné un exode massif des pêcheurs à la ligne locaux, qui assuraient une surveillance et une protection accrues de la rivière. Cela se constate en partie par le déclin de 44 % des ventes de permis de pêche au saumon pour résidents, mais c'est particulièrement flagrant quand on voit que les bassins où se réunissent normalement les gens pendant les semaines les plus productives de la saison sont vides.

Les gens de Miramichi en savent long sur le saumon et ne les berne pas qui veut. Ils savent que les madeleineaux ne vont pas au Groenland, mais les saumons adultes, oui. Nous pratiquons la remise à l'eau des grands saumons depuis 32 ans, mais cela s'avère très peu bénéfique. Quand un petit voyou nous vole notre dîner, la solution n'est pas d'arrêter de s'apporter à dîner.

Nous savons aussi que le saumon ne se nourrit pas en eau douce, alors quand il mord, ce n'est pas par appétit. Il n'est donc pas rare de pêcher pendant des jours sans rien attraper. Tout le monde s'entend pour dire que la pêche à la ligne n'est pas la source du problème, mais la restreindre semble être la seule solution appliquée.

Nous savons que le ratio de prises à la pêche à la ligne est très bas, et le pourcentage de madeleineaux femelles interceptées encore plus. Tout cela porte à croire que permettre la rétention des madeleineaux a très peu d'incidence. La Miramichi a toujours suffi à la demande de ce type de pêche, et rien n'indique que cela ne pourrait plus être le cas.

Nous savons que l'estuaire de la rivière Miramichi Nord-Ouest est un site de reproduction pour une population vorace et proliférante de bars rayés, qui déciment carrément les populations de saumoneaux avant même que ceux-ci n'aient pu affronter les dangers de l'océan.

Nous savons que le MPO s'entête encore à laisser filer l'occasion parfaite de fixer un quota de pêche commerciale de bar rayé pour les Premières Nations, à l'élimination des filets maillants à filament simple au profit de l'utilisation exclusive de filets-trappes pour la pêche au madeleineau.

Nous savons que toutes les autres menaces — phoque, bar rayé, cormoran, harle, oiseaux de mer, Groenland, Saint-Pierre-et-Miquelon, filets à gaspareau, filets maillants — semblent toutes intouchables. Nous en avons assez d'être la seule cible, tout comme un chien se lasse des coups de pied d'un maître qui essaie de jouer les durs.

Nous savons que le MPO n'a pas fourni d'évaluations précises des populations adultes. La crue des eaux vient souvent perturber les installations de dénombrement, dont les estimations des stocks ne sont pas du tout fiables. Il est honteux que le secteur privé doive assumer les coûts liés au remplacement des compteurs électroniques, mais le fait qu'il soit prêt à investir autant démontre le peu de confiance qu'on voue aux évaluations actuelles des stocks.

Nous savons que plus on sature l'habitat des saumoneaux, dans l'objectif d'en produire le plus possible, plus on risque de provoquer une diminution des remontes. Nous avons de bonnes raisons de croire que le faible taux de survie des saumoneaux en mer est peut-être lié aux densités accrues de juvéniles à la maison.

Nous savons que le MPO ne comprend pas que permettre la pêche ne mène pas nécessairement à des prises réelles. Contrairement à la pêche commerciale, la pêche à la ligne repose sur une réaction volontaire et constitue ainsi une méthode considérablement moins létale. Peu importe le nombre d'étiquettes émises, la moyenne de rétention de la pêche à la ligne est bien en deçà d'une par permis.

Finalement, nous savons que le MPO semble s'appuyer sur le postulat que tout ce qui est naturel est bon, et que tout ce qui est anthropique est mauvais. Les feux de forêt sont naturels, mais cela ne nous empêche pas de les combattre. Les maladies sont naturelles, mais nous les traitons quand même. L'homme est un intendant de la nature, pas un intrus. Cette intendance doit se faire judicieusement et nécessite une participation active, pas seulement une adoration lointaine.

À Miramichi, les gens ne sont pas tellement en quête de gains monétaires; ils cherchent plutôt à préserver leur attachement à la nature, même si on s'efforce de les en éloigner. Briser ce lien comme si de rien n'était, c'est lourd de conséquences, et il est impératif d'agir avec la plus grande prudence et de s'en remettre à des données scientifiques fiables. D'après ce que nous avons pu voir, ce n'est pas vraiment ce qui a été fait. Au nom des gens de Miramichi, je recommande qu'il est grand temps d'y voir.

Merci.

• (1610)

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Merci beaucoup.

Il y a quelques années, monsieur Doak, j'ai eu l'honneur de pêcher avec Vince Swazey sur la rivière Miramichi. Je peux donc très bien comprendre votre engouement pour ce magnifique cours d'eau.

Madame Susanna Fuller, du Centre d'action écologique, vous avez 10 minutes.

Mme Susanna Fuller (coordonnatrice, Conservation marine, Centre d'action écologique): Merci de m'avoir invitée aujourd'hui.

Nous sommes très heureux que vous ayez décidé de faire une étude sur le saumon sauvage de l'Atlantique. Le Centre d'action écologique a été fondé en 1971, et il s'agit du plus vieil organisme environnemental communautaire du Canada atlantique. Notre programme maritime a été lancé en 1995, et nous continuons de travailler à la conservation des stocks de poissons en surveillant les pêches annuelles et en protégeant l'habitat du poisson, principalement en milieu marin.

Vous le savez très bien, le saumon de l'Atlantique est une espèce menacée selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, et la population de l'arrière-baie de Fundy figure à la liste de la Loi sur les espèces en péril.

Le travail du Centre d'action écologique sur le saumon de l'Atlantique est intimement lié à notre travail sur les répercussions de l'élevage de saumons et de truites dans des cages en filets en eau libre. Cela rejoint également nos préoccupations à l'égard de l'approbation de la production de saumon génétiquement modifié, le premier animal génétiquement modifié approuvé pour la consommation humaine au monde. Nous sommes également préoccupés par le nombre de barrières intertidales au Canada atlantique, qui ont réduit davantage l'habitat accessible au saumon de l'Atlantique, particulièrement en période de frai. Enfin, nous sommes d'avis que les effets des changements climatiques n'ont pas été pris suffisamment en compte dans le rétablissement du saumon de l'Atlantique.

Je vais vous parler de la valeur relative du saumon de l'Atlantique au Canada atlantique, de ce qui menace sa protection et son rétablissement, et des conflits potentiels avec le gouvernement canadien, dans l'espoir que cela vous poussera à faire preuve de leadership dans l'élimination des obstacles au rétablissement du saumon sauvage.

Économiquement, la pêche sportive au Canada atlantique, qui dépend largement de la pêche au saumon dans nos rivières, est extrêmement importante pour nos collectivités rurales. Nos collègues de Miramichi vous l'ont dit, d'ailleurs. D'après les données disponibles en 2012 — et nous avons l'intention de mettre à jour cette information au cours des prochains mois —, il apparaît évident que la pêche sportive au saumon de l'Atlantique revêt une valeur économique considérable pour le Canada atlantique. Des données de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick indiquent que les industries liées à la pêche à la ligne arrivent au deuxième rang en ce qui a trait au nombre d'emplois par million de dollars de revenus, juste après le secteur de la récolte de mollusques. J'ai inclus un tableau au document que je vous ai remis, et je vous invite tous à y jeter un coup d'oeil.

Il est aussi important de tenir compte des retombées économiques, car non seulement cela génère des emplois directs, mais cela suscite également des dépenses dans les collectivités rurales, en hébergement et en restauration, un autre facteur important. C'est particulièrement vrai dans des régions comme celle de la rivière Margaree, au Cap-Breton, et de la rivière Miramichi, au Nouveau-Brunswick. En comparaison, en 2012, l'industrie de l'élevage de saumons dans des cages en filets comptait 5,6 emplois par million de dollars de revenus, alors que l'industrie de la pêche sportive en avait environ 30. C'est tout un contraste.

En 2014, selon les statistiques du MPO, il y avait plus de 900 000 pêcheurs à la ligne au Canada atlantique, pour des dépenses directes de près de 600 millions de dollars. Ainsi, les stocks de saumon de l'Atlantique sont importants pour notre économie régionale, malgré le fait qu'il n'y ait pas de pêche commerciale. Si on n'adopte pas une approche proactive face au rétablissement du saumon sauvage, on mettra en péril cette importante composante de l'économie du Canada atlantique.

Il est intéressant de noter que l'industrie de l'élevage de saumons dans des cages en filets était d'emblée considérée comme un moyen d'alléger la pression exercée sur les populations de saumon sauvage. Cependant, on comprend maintenant que ce type d'élevage réduit de beaucoup la santé et les niveaux de population du saumon sauvage de l'Atlantique, et ce, par divers mécanismes, comme la transmission de maladies, la propagation du pou du poisson et la concurrence avec les saumons d'aquaculture qui s'échappent des cages.

Une évaluation toute récente du saumon d'élevage en cages en filets au Canada atlantique, menée par le très respecté et largement cité programme Seafood Watch, de l'Aquarium de Monterey Bay, a conclu que le saumon d'élevage du Canada atlantique devait recevoir le code rouge ou était à éviter, principalement en raison des effets sur l'environnement de ce type d'élevage, mais aussi en raison de la gestion des stocks. On lui a attribué le code rouge notamment en raison du nombre de saumons qui s'échappent des cages: près de 70 % de la population de saumon de l'Atlantique dans la rivière Magaguadavic, au Nouveau-Brunswick, sont des évadés. Dans l'État du Maine, où on applique une réglementation beaucoup plus stricte par l'entremise d'un protocole de gestion du confinement, seul 0,2 % de la population de saumon provient de ces élevages. Les évadés constituent une menace sur le plan écologique et génétique pour la population de saumon de l'Atlantique, qui est très peu nombreuse depuis de nombreuses années. Le saumon de l'Atlantique est d'ailleurs considéré comme une espèce en péril au Canada et aux États-Unis. La même évaluation a indiqué que les élevages du Canada atlantique utilisent 204 fois et 241 fois, respectivement, plus d'antibiotiques que les élevages comparables en Norvège et en Écosse, et six fois plus qu'en Colombie-Britannique. Et enfin, il y a toujours prévalence de l'anémie infectieuse du saumon chez le saumon de l'Atlantique au Canada, et cela pose une menace pour le saumon sauvage; par ailleurs, la charge de poux du poisson est supérieure à la limite permise dans l'industrie.

Sur le plan des politiques, il est évident que le gouvernement du Canada est souvent en conflit avec lui-même. Les efforts déployés pour rétablir les stocks de saumon sauvage de l'Atlantique, notamment par l'entremise de stratégies de rétablissement et de plans d'action élaborés en vertu de la Loi sur les espèces en péril et des politiques sur le saumon sauvage de l'Atlantique, entrent souvent en conflit avec la réglementation et les efforts du gouvernement pour développer l'industrie de l'élevage de saumons dans des cages en filets, une industrie qui, je le répète, a des répercussions directes et négatives sur le saumon sauvage. Il faut resserrer la réglementation

et insister davantage sur l'atténuation des menaces pour le saumon sauvage. Le gouvernement canadien doit aussi corriger ce non-sens, à savoir que le même ministère est à la fois responsable de protéger le saumon de l'Atlantique et de faire la promotion de l'une des plus grandes menaces pour le saumon sauvage. Je note également que des pays comme la Norvège et l'Écosse ont aussi des élevages de saumon sauvage de l'Atlantique, mais leurs industries d'élevage de saumon dans des cages en filets sont beaucoup mieux réglementées qu'ici.

● (1615)

Un exemple de situation conflictuelle serait l'utilisation illégale de pesticides par les fermes salmonicoles au Canada atlantique en 2013, qui a mené à l'imposition d'une sanction de 500 000 \$. Le gouvernement a cédé aux pressions incessantes des lobbyistes de l'industrie de l'aquaculture en 2015, et il a promulgué le Règlement sur les activités liées à l'aquaculture, qui exempte l'industrie des dispositions de la Loi sur les pêches qui interdisent le rejet de substances nocives dans des eaux où vivent des poissons. Tout cela a été fait malgré l'opposition des chercheurs, des pêcheurs et des groupes de conservation. Le gouvernement a retiré à Environnement Canada la responsabilité de faire appliquer l'article 36 de la Loi sur les pêches, pour la confier à Pêches et Océans, qui fait aussi la promotion de l'élevage de poissons en cages en filets.

Sur le plan économique, il est impératif de revoir toutes les subventions accordées à l'industrie de l'élevage de poissons en cages en filets, y compris les mesures d'aide offertes par l'Agence canadienne d'inspection des aliments en raison du virus de l'AIS et d'autres maladies infectieuses. Les mesures d'aide offertes à l'industrie sous forme de soi-disant indemnités avaient coûté, en mars 2014, 138 millions de dollars aux contribuables canadiens. Et si ce financement avait plutôt servi au rétablissement des stocks de saumon de l'Atlantique? Cela donne une idée de l'ampleur des subventions accordées.

Il faut aussi faire un examen national des coûts de location. À l'heure actuelle, en Nouvelle-Écosse, la région que je connais le mieux, les coûts de location par hectare sont de 12,18 \$. Je peux vous assurer que c'est une excellente affaire, et cela comprend l'enlèvement des déchets sur le bord de l'océan, les provisions d'oxygène et l'espace pour les cages à saumon. Aucune installation agricole terrestre ne profite d'une telle aubaine de l'environnement naturel. Étant donné les répercussions qu'a l'industrie, les Canadiens devraient au moins en tirer des avantages économiques, puisque les entreprises utilisent des ressources publiques pour l'obtention de grands profits privés. Si les coûts de location étaient plus élevés, cet argent pourrait être réinvesti dans la conservation du saumon sauvage.

J'aimerais aussi parler brièvement de l'approbation du saumon génétiquement modifié au Canada atlantique, de la production d'oeufs de saumon à l'Île-du-Prince-Édouard, et de la décision du gouvernement de renoncer à la transmission de données sur les risques que pose le saumon génétiquement modifié pour le saumon sauvage de l'Atlantique. Aucune consultation publique n'a été menée en rapport avec cette décision, et aucun engagement n'a été pris à l'égard des collectivités autochtones. Cette décision a peut-être été prise par le gouvernement précédent, mais il n'en demeure pas moins qu'elle doit être revue, de même que les données scientifiques sur lesquelles elle était fondée, et qu'il y a lieu d'examiner l'engagement du public dans ce processus d'importance globale. Les chercheurs ont exprimé des réserves en ce qui a trait aux perturbations génétiques, car des saumons génétiquement modifiés échappés des enclos pourraient se reproduire avec des saumons sauvages en période de frai. Les risques sont peut-être peu élevés, mais nous ne le savons pas, parce que les données n'ont pas été rendues publiques. Même si la reproduction n'est pas possible, dans les petits cours d'eau où il y a peu de remontes, cela pourrait mettre en péril la survie de l'ensemble de la population si on empêchait un couple de saumons sauvages de se reproduire.

Mon organisation, en collaboration avec d'autres, a entrepris de contester cette décision devant les tribunaux en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Finalement, je tiens à souligner l'importance de veiller à ce que les provinces s'engagent pleinement à protéger le saumon sauvage — d'autant plus qu'elles sont responsables de la réglementation de l'aquaculture et de l'octroi de permis à cet égard, sauf pour la Colombie-Britannique —, à ce qu'elles comprennent bien les répercussions économiques liées au saumon sauvage de l'Atlantique, et à ce qu'elles tiennent compte des effets des changements climatiques dans tous les efforts de rétablissement. Nous savons qu'il est possible de rétablir la population de saumon de l'Atlantique dans nos rivières. À titre d'exemple, sachez que l'État du Maine a réussi à rétablir des populations gravement décimées. Il faudra pour cela atténuer les menaces connues, protéger l'habitat et établir un plan ciblé engageant toutes les parties prenantes afin de réduire les risques pour le saumon sauvage et accroître ses chances de survie.

Merci de m'avoir permise de m'adresser à vous. Nous sommes heureux que le Comité permanent s'intéresse à cette importante question.

• (1620)

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Merci beaucoup, madame Fuller.

Nous recevons maintenant M. J.D. Irving, directeur de la Fédération du saumon atlantique.

Monsieur Irving, vous avez 10 minutes.

M. James D. Irving: Membres du Comité permanent des pêches et des océans, je vous remercie de m'avoir invité à participer à vos discussions axées sur le saumon atlantique. En tant que Néo-Brunswickois, il s'agit d'un sujet de grande importance pour notre province.

[Français]

Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous parler aujourd'hui de l'avenir en ce qui concerne le saumon de l'Atlantique.

[Traduction]

À titre d'information, JDI est actif dans la recherche scientifique depuis plus de 30 ans. À ce jour, plus de 30 étudiants ont reçu leurs maîtrises et doctorats grâce au soutien de notre organisation, en

menant des recherches sur nos terres d'exploitation forestière. Ces projets ont impliqué un large éventail de disciplines scientifiques, y compris l'étude d'oiseaux migrateurs, de plantes rares, de mousses, de grands mammifères, comme les cerfs et les orignaux, de la truite de mer, et, ce qui est le plus important pour le Comité, du saumon atlantique.

Les investissements annuels de notre entreprise dans la recherche s'élèvent en moyenne à environ 1,5 million de dollars par année. Nous avons joint, pour votre information, un aperçu des efforts que nous déployons actuellement en matière de recherche forestière. Le document a été remis au greffier.

En ce qui concerne le sujet d'aujourd'hui, je tiens à dire que les stocks de saumon sauvage de l'Atlantique ont diminué au cours des 50 dernières années, et 30 % des rivières à saumon de la côte Est du Canada n'assurent pas la pérennité de la reproduction. Dans le cas de la rivière Miramichi, qui, comme vous l'avez entendu dire, est dans bien des cas la rivière de référence pour le saumon atlantique dans l'est, les niveaux de frai durables n'ont pas été atteints depuis trois ans et ces mêmes niveaux n'ont été atteints qu'une seule fois au cours des 10 dernières années dans la Miramichi Nord-Ouest, qui est un important bras de la rivière Miramichi.

Une étude de Gardner-Pinfold menée en 2010 a confirmé que la valeur économique de la pêche sportive du Canada atlantique s'élève à 150 millions de dollars par année, ce qui équivaut à environ 3 300 emplois à temps plein. Au Nouveau-Brunswick, les retombées économiques annuelles ont été évaluées à 54 millions de dollars. Au cours des dernières années, la majorité des recherches sur le saumon atlantique ont été laissées entre les mains d'une variété d'organisations non gouvernementales telles que l'Association du saumon de Miramichi, la Fédération du saumon atlantique et le Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche.

Bien que ces organismes aient accompli un excellent travail, le financement d'initiatives de recherche représente toujours un défi de taille. Face au manque d'implication de la part du gouvernement dans la crise du saumon, la Collaboration of Atlantic Salmon for Tomorrow, la CAST, a été fondée à l'automne 2014, fruit de l'effort conjugué de l'industrie, de 18 scientifiques ainsi que d'un certain nombre d'ONGE. Nous estimons que la CAST constitue l'association la plus complète jamais établie dans le but de sauver le saumon atlantique sauvage. Parmi les partenaires qui la composent figurent la Fédération du saumon atlantique; l'Association du saumon atlantique de Miramichi; le Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche; J.D. Irving Limited; Cooke Aquaculture; John Dillon, président de la Fédération du saumon atlantique aux États-Unis; le Canadian Rivers Institute; l'Université du Nouveau-Brunswick et le Conseil du saumon du Nouveau-Brunswick. Il y a eu également des consultations avec les collectivités autochtones, qui ont apporté une contribution.

L'équipe scientifique de la CAST est la plus importante jamais formée en faveur de la recherche sur la conservation du saumon atlantique sauvage. Elle mettra l'accent sur six thèmes de recherche novateurs qui se traduiront par plus de 25 projets qui seront mis à l'essai principalement sur le système de la rivière Miramichi. La CAST et nos initiatives de recherche devraient servir de modèle pour d'autres rivières de l'est du Canada confrontées au défi du rétablissement du saumon atlantique sauvage. Ces projets, qui se réaliseront au cours des cinq prochaines années, nécessiteront au total 13 millions de dollars en contributions publiques et privées.

La phase 1 est évaluée à 7 millions de dollars et la phase 2 est évaluée pour l'instant à 6 millions de dollars. À ce jour, les partenaires non gouvernementaux ont investi plus de 1 million de dollars. Nous sommes actuellement en attente de l'approbation du financement du gouvernement fédéral — l'APECA et le MPO — ainsi que du financement de la province du Nouveau-Brunswick. Le financement sera réparti comme suit: 2,4 millions de dollars de l'APECA, 1,5 million de dollars du MPO et 2,3 millions de dollars de la province du Nouveau-Brunswick.

Ces six projets comprennent le développement d'un entrepôt de données sur la population et son habitat à l'usage des gestionnaires des pêches, ce qui permettra de regrouper toutes les données scientifiques existantes, qui sont actuellement éparpillées et difficilement accessibles; une technologie innovante de comptage des poissons par sonar, ce qui nous permettra de dresser un inventaire beaucoup plus précis de la population de la rivière; des études sur les prédateurs, précisément le bar rayé et le cormoran; le suivi océanique du saumon atlantique pour déterminer les causes possibles de sa mortalité en mer; une imagerie thermique des rivières d'eau douce pour améliorer l'habitat en eau froide, en espérant résoudre les problèmes potentiellement liés au changement climatique.

• (1625)

Enfin, il y a un programme à court terme de capture de saumoneaux en route vers la mer pour les élever jusqu'à l'âge adulte et les relâcher dans leur rivière d'origine afin qu'ils frayent naturellement, contournant ainsi la haute mortalité se produisant lors de leur migration vers l'eau salée. Nous stockerons entre 4 500 et 5 000 gros poissons allant directement à la rivière pour frayer. La migration naturelle de 5 000 saumoneaux verrait le retour de moins de 100 poissons adultes ayant survécu en estuaire et en mer.

Certains des projets que nous développons sont à la fine pointe de la technologie. Dans le cadre de notre projet de suivi océanique, par exemple, nous collaborons avec la société Lockheed Martin pour découvrir une façon novatrice et rentable de suivre le saumon atlantique au Groenland. C'est probablement l'un des projets les plus importants, car nous devons savoir où se trouvent les stocks et ce qui arrive à ces poissons en mer.

À ce jour, nous avons été très soutenus, à la fois par le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et par l'APECA. Nous devons cependant mener une lutte incessante pour bénéficier d'un engagement constructif de la part du personnel régional du MPO pour la région du Golfe, et je tiens à le souligner. Mes commentaires s'adressent à ce groupe, car je ne connais pas très bien les autres entités du MPO.

Cela concerne particulièrement la région du Golfe. Ce groupe a décliné nos invitations à participer à de nombreuses réunions au cours des 18 derniers mois, pour une raison ou une autre. Ce manque d'implication n'est pas productif, étant donné que le MPO est l'autorité suprême en matière d'approbation de travaux de recherche. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que le saumon atlantique de toute la côte Est soit inscrit sur la liste de la Loi sur les espèces en péril avant d'agir. Une approche proactive est impérative.

Il semblerait que la stratégie fédérale actuelle vise à repeupler la rivière après la disparition de la population de saumon, comme cela a été le cas pour de nombreuses rivières des Maritimes, plutôt qu'à étudier d'autres approches qui pourraient aider. Par exemple, la CAST souhaite analyser les retombées de l'élevage du saumon atlantique sauvage dans les rivières locales en vue de permettre leur

repeuplement. Il ne s'agit pas d'une solution permanente, mais plutôt temporaire en vue d'accroître la population.

À mon sens, ce sont une vision de l'avenir, une volonté d'agir de toute urgence et des objectifs communs fondés sur des connaissances scientifiques qui ont permis de réunir les membres de la CAST en vue de résoudre la crise que connaît le saumon atlantique sauvage. Nos partenaires de la CAST ont déjà consacré beaucoup de temps et d'argent, ainsi que d'autres ressources, pour s'assurer que cette initiative génère des changements positifs auprès des populations de saumon atlantique.

Nous saluons l'annonce récente du ministre Tootoo relative à un investissement à hauteur de 197 millions de dollars en faveur de la recherche sur la pêche en eau douce et en mer. Nous attendons avec impatience de connaître les détails de la partie de ce financement destiné au saumon atlantique.

En conclusion, je souhaiterais formuler les recommandations suivantes.

Premièrement, nous avons besoin d'un engagement immédiat tenant pleinement compte de l'urgence de la situation de la part du MPO dans la région du Golfe au niveau local. Il s'agit d'une crise. Le MPO se rendra compte de la multitude de partenaires qui sont disposés à participer à cet effort.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une reddition publique de comptes de la part du MPO et de toutes les autres parties qui reçoivent des fonds fédéraux, mettant clairement en évidence des objectifs mesurables par le biais de rapports annuels portant sur les progrès accomplis et un résumé en termes simples engageant toutes les parties prenantes ainsi qu'un rapport de développement durable sur les résultats de recherche. Cela ne devrait pas être réalisé de manière compartimentée. Les rapports de rendement devraient être consolidés par une seule partie — peut-être un cabinet d'expertise comptable — visant à documenter et à partager les meilleures idées tout en évitant la duplication des travaux et du financement.

Troisièmement, en 1966 et en 1967, les pêcheurs sportifs de saumon ont pêché plus de 60 000 saumons atlantiques sauvages tandis que les pêcheurs commerciaux ont capturé 65 000 grands saumons supplémentaires dans le bassin hydrographique de la Miramichi. Nous recommandons que le MPO fixe un objectif supérieur au niveau minimum de population de saumon atlantique sauvage. L'objectif s'élève actuellement à 23 000 grands saumons et à 23 000 madeleineaux. La CAST vise un objectif plus élevé et vise à rétablir les populations de saumon à des niveaux sains et durables, bien au-dessus du seuil minimum, en faveur d'une pêche sportive dynamique.

Je vous remercie de cette occasion qui m'a été offerte de m'adresser au Comité permanent au sujet du saumon atlantique sauvage. Nos efforts collectifs et le leadership du MPO contribueront à faire une différence.

Merci.

• (1630)

Le vice-président (M. Robert Sopuck): J'aimerais remercier nos témoins d'avoir bien respecté le temps qui leur était imparti. Nous aurons le temps de poser un bon nombre de questions.

Puisque nous avons commencé en retard, nous aurons environ 45 minutes pour les questions, car nous devons ensuite nous pencher sur les travaux du comité.

Monsieur Finnigan, du Parti libéral, vous avez sept minutes.

M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie les témoins. Je connais très bien certains d'entre eux.

Ma première question s'adresse à M. Doak. Comme vous l'avez dit, le temps est écourté.

Monsieur Doak, je vous ai déjà rencontré. Je sais que vous êtes, j'allais dire « une encyclopédie », mais je dirai plutôt un Google du saumon, et vous pouvez en parler pendant longtemps. Je sais que vous connaissez très bien ce poisson. Veuillez donner une réponse brève dans la mesure du possible.

Je veux vous remercier de prendre le temps de comparaître devant nous. Je sais que la saison du saumon est déjà commencée et que vous êtes probablement très occupé à votre boutique.

Monsieur Doak, en tant que pourvoyeur, il est évident que votre entreprise dépend de la pêche au saumon dans la rivière Miramichi. L'année dernière était la première année où la pêche avec remise à l'eau était imposée aux pêcheurs sportifs dans la Miramichi. Pouvez-vous nous dire si cette décision a eu un effet négatif direct sur votre entreprise en 2015?

Si la population diminuait au point d'interdire la pêche, votre entreprise fermerait ses portes. Diriez-vous que les mesures de conservation actuelles ont encore leur raison d'être et sont très importantes à ce stade-ci?

M. Jerry Doak: Premièrement, je ne peux pas vous dire précisément dans quelle mesure cette règle a eu un effet négatif. L'année dernière a été relativement stable par rapport à 2014. Nos activités sont assez diversifiées en ce sens que nous effectuons de la vente par correspondance pour divers produits, comme des articles de pêche, un peu partout dans l'Est du Canada. Divers facteurs entrent en jeu.

Ce que j'ai remarqué notamment, ce sont les coûts que nous avons dû assumer en raison de la règle concernant l'hameçon double. Si vous me demandez si une interdiction complète de la pêche serait plus coûteuse que les restrictions actuelles, je vous répondrai oui.

Toutefois, le coût qui me préoccupe davantage n'est pas sur le plan économique. Je suis davantage préoccupé par le coût pour la rivière. Comme M. Hambrook l'a souligné tout à l'heure, si on perd une partie de la pêche, la rivière en souffre. Elle souffre de la sensibilisation, de l'engagement. C'est ce qui est le plus grave.

Honnêtement, les pêcheurs locaux représentent une très petite partie de ma clientèle, car ce sont tellement de bons pêcheurs qu'ils n'ont pas besoin d'articles de pêche exotiques. Par conséquent, en tant que fournisseur d'articles de pêche... cela donne une illusion de productivité. La plupart de ces pêcheurs sont tellement bons qu'ils n'ont pas besoin d'articles coûteux. Nos revenus proviennent de nos ventes à une plus large clientèle, qui est moins touchée par tout cela.

Ma préoccupation est plutôt celle d'un résidant de Miramichi. J'ai moins de contacts avec les pêcheurs locaux. Dans la communauté, les gens me disent « Nous avons tout simplement arrêté de pêcher. » En particulier, ce qui m'a frappé — et je vais essayer d'être bref — c'est le nombre de femmes qui m'ont dit « Je veux que vous sachiez à quel point mon mari s'ennuie de la pêche cette année et à quel point cette activité qu'il pratiquait pour se détendre après une dure journée de travail dans la forêt ou à l'usine ou peu importe, lui manque. Il ne peut plus pêcher. Il refuse de pêcher parce qu'il n'en tire plus aucun plaisir. » Ce n'est pas que les gens veulent capturer beaucoup de poissons pour se nourrir; ils veulent simplement avoir la liberté de faire un choix lorsqu'ils pêchent dans la rivière. Ils ne veulent pas qu'on leur enlève ce choix.

La nature de cette approche à l'égard des pêches a changé. Ce changement est davantage lié à des aspects socioéconomiques et culturels plutôt qu'à un aspect strictement économique.

M. Pat Finnigan: Je vous remercie, monsieur Doak.

Ma prochaine question s'adresse à M. Hambrook. J'ai eu le privilège de visiter l'écloserie qu'il gère. C'est une écloserie qui existe depuis longtemps et qui a probablement contribué à relâcher dans la rivière des millions de saumoneaux ou de saumons.

Monsieur Hambrook, quelle est votre opinion au sujet du projet de la CAST dont M. Irving a parlé un peu plus tôt — et je crois que vous en avez parlé également — qui vise à capturer 5 000 saumoneaux ce printemps, à les élever dans un enclos puis à les relâcher plus tard, lorsqu'ils auront de meilleures chances de survie?

M. Mark Hambrook: En tant que gestionnaire d'une écloserie en collaboration avec le MPO, et responsable de l'écloserie pour le compte de l'Association du saumon de Miramichi... Selon notre point de vue, cette écloserie constituait notre police d'assurance. Si la situation devait se détériorer, nous avions une solution pour contribuer à remédier au problème.

Compte tenu des problèmes dans la baie de Fundy, il était très clair que les méthodes traditionnelles employées dans les écloseries ne fonctionnaient pas. Comme la population diminue, on ne peut plus recueillir des stocks de géniteurs afin qu'ils puissent frayer, car il n'y a plus de stocks de géniteurs. L'écloserie de Mactaquac et d'autres écloseries auxquelles le MPO avait encore accès ont dû créer une banque de gènes. Lorsqu'on prend les petits poissons pour les élever jusqu'à l'âge adulte, il reste très peu de poissons pour obtenir des oeufs aux fins de stockage.

Nous devons aller de l'avant avec la nouvelle technologie, mais nous devons d'abord la mettre au point pendant qu'il reste encore des poissons. C'est une technologie novatrice et j'espère que nous n'aurons pas à l'utiliser. J'espère que les remontes auront lieu cette année, mais nous devons perfectionner cette technologie, qui sera utile non seulement ici, mais partout où se trouve le saumon atlantique, afin de rétablir les stocks de poissons.

• (1635)

M. Pat Finnigan: Monsieur Irving, je vous remercie d'avoir encore une fois pris le temps de comparaître devant le Comité et d'avoir consacré énormément de ressources à la conservation du saumon atlantique.

Nous savons, monsieur Irving, que la protection du saumon passe non seulement par la protection des rivières, mais aussi par la protection des sources d'eau froide, par exemple, et la lutte contre l'érosion.

Pouvez-vous nous dire quelles mesures proactives votre entreprise a adoptées pour protéger l'eau de la rivière dans le cadre de vos activités d'exploitation forestière? Merci.

M. James D. Irving: Je dirai très brièvement que c'est nous qui avons entrepris l'imagerie thermique des rivières. Nous avons le dispositif et nous l'avons installé dans notre hélicoptère, puis nous avons survolé la rivière pour essayer de comprendre ce qui se passait. Nous avons compris. Il faut que l'eau soit froide jusqu'au bassin hydrographique, dans les affluents de la rivière. En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, nous avons travaillé pendant longtemps sur l'ombre, pour savoir à quelle distance de la rivière on peut couper des arbres, sur la sédimentation, etc. Nous sommes proactifs à cet égard depuis longtemps, mais, plus nous en apprenons, plus nous constatons qu'il est possible d'améliorer les choses. Nous disposons d'une nouvelle technologie, le LIDAR, qui est une technologie de pointe liée à la topographie et nous sommes les premiers à utiliser cette technologie sous l'eau pour y repérer les anomalies.

Nous pouvons travailler sur bien des aspects, mais je peux dire que nous sommes aussi avancés qu'ailleurs au pays. Nous travaillons ici au Nouveau-Brunswick, avec les Néo-Brunswickois, et en partenariat avec l'Université du Nouveau-Brunswick, qui a toutes ces idées. Nous croyons être proactifs, mais pouvons-nous faire mieux? Nous sommes toujours disposés à nous améliorer et à trouver de meilleures façons de faire, c'est certain.

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Votre temps est écoulé. Monsieur Arnold, vous avez sept minutes.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Je tiens à remercier tous les participants pour leur patience, car nous étions en retard.

Ma première question s'adresse à M. Doak. J'aimerais savoir si vous avez observé un changement sur le plan démographique en fonction des pêches où la remise à l'eau est obligatoire et celle où elle ne l'est pas, par exemple. Est-ce que le nombre de résidents par rapport aux non-résidents a changé? Ou bien l'âge des pêcheurs? Pour faire suite à cette question, j'aimerais savoir si vous croyez que cela a une incidence sur l'intérêt des pêcheurs locaux.

M. Jerry Doak: Oui, il est certain qu'il y a une incidence sur les pêcheurs locaux. Cela ne fait aucun doute. Nous observons un léger changement. Je crois qu'il y a un peu plus de pêcheurs non résidents — pas simplement des non-résidents qui viennent du sud de la frontière, mais des non-résidents en ce sens qu'il s'agit de personnes qui viennent des villes, d'autres régions de la province ou d'autres provinces maritimes.

Le fait est que personne ne veut ramener un poisson à la maison s'il doit faire un trajet de plus de quelques minutes. La pêche où les prises sont permises est très importante pour les pêcheurs locaux, non seulement parce qu'elle est une source de nourriture, mais parce que les gens l'ont dans le sang, parce qu'ils ont un lien particulier avec la nature, qui est en fait leur arrière-cour. C'est cet aspect qui est le plus touché.

Il y a des gens qui n'habitent pas près de la rivière et qui veulent pouvoir prendre un poisson pour diverses raisons. Un grand nombre d'entre eux sont encore disposés à venir pêcher ici, mais ceux qui sont sans doute les plus préoccupés par tout cela, ce sont les pêcheurs locaux, ceux qui vivent à proximité de la rivière ou qui peuvent y mettre facilement leur ligne à l'eau. Nous avons perdu ce contact, cette tradition et ce lien avec l'histoire. Par conséquent, dans une certaine mesure, nous perdons notre capacité de comprendre le caractère complexe de la rivière d'un point de vue local et c'est très préoccupant.

M. Mel Arnold: Monsieur Hambrook, vous avez mentionné qu'il y a de l'opposition à l'utilisation de la roténone pour contrôler la

population d'achigans. Je crois savoir que certaines préoccupations ont été soulevées à propos de la barrière qui a été mise en place en aval dans l'espoir de maintenir l'achigan dans le lac.

Pouvez-vous en dire un peu plus long au sujet de l'opposition à l'utilisation de la roténone et pouvez-vous nous dire d'où provient cette opposition et quel en est le motif?

• (1640)

M. Mark Hambrook: Eh bien, je suppose que lorsque de l'achigan à petite bouche a été découvert dans le lac Miramichi, nous nous sommes tout de suite mis au travail pour trouver un moyen de l'éradiquer. J'ai en quelque sorte mené la charge au nom des groupes sans but lucratif, et j'ai consulté des experts partout en Amérique du Nord. Nous avons communiqué avec le « gourou », si on peut l'appeler ainsi, de la roténone. C'est un type qui a travaillé pour l'État de la Californie. Il a passé en revue toute la situation du lac Miramichi, a élaboré un plan et établi son coût d'exécution.

Quand nous avons présenté le plan aux gens du ministère des Pêches et des Océans, je suppose qu'ils ont constaté à ce moment-là qu'il était illégal, car les règlements n'existaient pas. Nous avons exercé des pressions pour voir si nous pouvions apporter des modifications à la Loi sur les pêches, ce qui n'est pas une tâche facile, bien entendu. Entretemps, des mesures de contrôle ont été prises pour prévenir une prolifération.

Essentiellement, les gens du ministère ont recontacté avec nous pour nous dire qu'ils avaient un plan triennal qui permettrait d'éliminer totalement l'achigan à petite bouche du lac. Nous avons répondu que c'était impossible. Nous avons consulté tous les experts, et c'était tout simplement impossible, mais ils ont dit que cela serait fait en trois ans. C'était il y a cinq ans. Ils sont encore au lac Miramichi pour essayer de contenir la population d'achigan à petite bouche.

Nous savons que le Parlement a adopté la loi, mais il faut maintenant rédiger les règlements. Les gens de la région du golfe nous ont dit de laisser tomber, que cela ne se réaliserait jamais, que nous ne pourrions jamais nous servir de roténone dans ce lac.

M. Mel Arnold: C'est intéressant. Je viens de la région de Shuswap, dans le centre de la Colombie-Britannique, et nous avons neuf petits lacs dans lesquels de l'achigan, de la perche et du crapet-soleil avaient été introduits illégalement. Nos clubs de chasse et de pêche ont été les instigateurs de l'éradication de ces poissons. Le rebondissement a été phénoménal. Dans les six mois ayant suivi l'éradication des espèces envahissantes, la truite ensemencée dans ces lacs devenait remarquablement plus nombreuse.

Je crois que nous avons utilisé de la roténone dans huit ou neuf de ces lacs, et je suis donc surpris d'entendre que cette substance a été déclarée illégale; ce n'est manifestement pas le cas.

M. Mark Hambrook: Pour faire suite à ce qui a été dit, j'aimerais revenir à l'exemple de la Colombie-Britannique. Nous pensions que même s'il n'y avait pas de règles claires, nous n'allions rien dire si vous ne disiez rien, et que tout allait se faire.

Mais ce serait impossible sur la côte Est. Vous êtes beaucoup plus avancés que nous le sommes.

Des voix: Oh, oh!

M. Mel Arnold: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Vous avez une minute et demie.

M. Mel Arnold: Merci.

Nous avons entendu quelque chose au sujet des taux de survie des smolts. Êtes-vous au courant de programmes ou de projets pilotes dans le cadre desquels on aurait pu étudier l'élevage de smolts dans l'océan, dans les estuaires? Je sais que cela s'est fait à l'île de Vancouver et sans aucun doute sur la côte Ouest où des études préliminaires ont été menées. A-t-on mené ce genre d'études sur la côte Est?

L'un ou l'autre des membres du groupe peut répondre.

M. Mark Hambrook: Je peux répondre.

Oui, il y a eu un certain nombre de projets. L'un d'eux a été réalisé à la rivière Conne, à Terre-Neuve, où des smolts sauvages ont été capturés, mis en cage dans la baie et élevés jusqu'à l'âge adulte. C'est une technologie bien connue. C'est ce que fait tous les jours l'industrie de l'aquaculture.

Dans la baie de Fundy, on s'y prend d'une autre façon pour rétablir la population de saumons: on capture des smolts sauvages dans les petites rivières de la baie, on les met dans des cages marines et on les élève jusqu'à l'âge adulte. Cela fonctionne, car dans la baie de Fundy, et bien entendu sur la côte de Terre-Neuve, l'eau est suffisamment chaude pour y laisser des cages à longueur d'année. L'eau salée du lac Miramichi est trop froide l'hiver. Le saumon ne survivrait pas. Pour procéder ainsi, nous devons recourir à des installations terrestres.

• (1645)

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Vos sept minutes sont écoulées.

Monsieur Donnelly, vous avez sept minutes.

M. Fin Donnelly (Port Moody—Coquitlam, NPD): Merci à tous nos témoins d'être ici pour discuter de cette importante question.

Madame Fuller, vous avez parlé des répercussions de l'aquaculture sur le saumon sauvage de l'Atlantique. Je veux commencer par vous demander ce qui serait selon vous une solution efficace à cette préoccupation.

Mme Susanna Fuller: Je pense qu'une des solutions les plus efficaces serait de s'assurer qu'il n'y a pas d'élevage en enclos ouverts à une distance déterminée scientifiquement des rivières à saumon. Il y a eu certaines recherches à ce sujet. Ford et ses collaborateurs ont publié il y a environ six ans une étude qui signale que, dans le monde, lorsque des élevages en enclos ouverts se trouvent à côté de rivières à saumon, le taux de mortalité est plus élevé à hauteur de 50 %.

Je pense qu'il est extrêmement important que les élevages soient suffisamment éloignés pour prévenir les répercussions sur les remontes de saumon sauvage. Je crois également qu'il est important de s'attaquer au pou du poisson en veillant à ce que la densité de la population dans les élevages soit moindre pour éviter une infestation massive. Il est très important de lutter contre les maladies et de les signaler. Je pense que l'industrie de l'élevage de saumon en enclos ouverts doit être infiniment plus transparente pour que nous puissions déterminer comment donner suite aux répercussions cumulatives sur le saumon sauvage.

Une fois de plus, je reviens à l'emplacement comme étant la question clé. Nous ne pouvons tout simplement pas faire de l'élevage à côté de rivières à saumon. Je pense qu'il nous faut des données scientifiques, et le réinvestissement du ministère des Pêches et des Océans dans le saumon pourrait peut-être aider à déterminer à quelle distance les élevages doivent se trouver.

Il s'agirait là de mes principales recommandations.

M. Fin Donnelly: Votre organisation a-t-elle une position sur les parcs clos?

Mme Susanna Fuller: Elle en a une. Nous sommes favorables aux parcs clos pour un certain nombre de raisons. L'une d'elles est que cela signifie l'élimination des externalités sur l'ensemble du milieu marin. L'industrie des parcs clos doit, selon son modèle d'affaires, payer pour toutes les externalités.

De plus, des parcs clos sur la côte Ouest et sur la côte Est ont connu beaucoup de succès. Je signale que beaucoup d'écloseries sont plus ou moins des parcs fermés, et la croissance des smolts se fait donc plus ou moins dans des parcs clos.

Les répercussions environnementales représentent notre plus gros problème. Les services sont gratuits. Je pense que très peu d'industries agricoles obtiennent gratuitement ce genre de services et doivent payer si peu. Je crois que le montant de 12,18 \$ l'hectare est une honte. Je pense aux municipalités qui devraient être en mesure de bénéficier de ces industries et je crois vraiment que les élevages en enclos ouverts devraient payer les externalités, contrairement à ce qui se fait maintenant.

M. Fin Donnelly: Diriez-vous que le plan de gestion du saumon sauvage de l'Atlantique du ministère des Pêches et des Océans fonctionne? Sinon, quelles sont les principales mesures que vous recommanderiez au ministère de prendre?

Mme Susanna Fuller: Je connais moins bien le plan de gestion concernant les rivières. Je pense que les autres témoins présents aujourd'hui s'y connaissent mieux, car notre organisation n'est pas une organisation de pêche à la ligne ou de restauration.

D'après mon expérience, je dirais qu'on ne s'occupe parfois pas de ce qui saute aux yeux, à savoir l'industrie de l'aquaculture. Je crois que nous pensons souvent que si nous améliorons l'habitat fluvial... Nous ne savons toujours pas ce qui explique la mortalité en mer. Je ne pense pas que nous nous soyons attaqués convenablement à la question. Je pense que certaines études de marquage sont très bonnes. Je pense également qu'il est important de tenir compte de la prise de saumon au large du Groenland par les pêcheurs commerciaux.

Cependant, je dirais que nous avons un peu fermé les yeux sur l'incidence de l'industrie du saumon d'élevage et sur sa réglementation inappropriée et irresponsable dans le Canada atlantique, surtout comparativement à ce qui se fait dans d'autres pays éleveurs de saumon comme la Norvège et l'Écosse, qui déploient de réels efforts pour que leurs élevages soient loin des rivières à saumon. Ils ont encore des problèmes, mais nous avons beaucoup de chemin à faire en matière de réglementation de l'industrie de l'élevage en enclos ouverts avant que nous puissions au moins comprendre les risques pour le saumon de l'Atlantique et décider quels sont ceux que nous sommes prêts à courir.

M. Fin Donnelly: Monsieur Irving, vous avez mentionné qu'un soutien financier est encore indispensable pour sauver le saumon sauvage de l'Atlantique, et vous avez dit que nous traversons une crise à cet égard. Pouvez-vous formuler des commentaires sur le plan de gestion du ministère des Pêches et des Océans, nous dire si vous pensez qu'il fonctionne et recommander une ou deux mesures que le ministère devrait prendre?

M. James D. Irving: J'ai commencé ma déclaration en parlant de ce que nous faisons dans la région du golfe, car je ne veux pas trop critiquer le ministère des Pêches et des Océans compte tenu de mon manque d'expérience. De plus, je ne me suis pas penché activement avec le ministère sur cet aspect de la question.

Au cours des 18 derniers mois, j'ai essayé de faire bouger les choses, de concert avec le reste des dirigeants de la CAST, et cela a été terrible. Cette organisation est financée au moyen des recettes fiscales fédérales, et je sais ce que nous avons traversé pour accomplir quelque chose. C'est inacceptable. Nous devons être beaucoup plus progressifs.

Le ministre fédéral vient tout juste d'annoncer un autre investissement de près de 200 millions de dollars. C'est formidable, mais nous ne devrions pas gaspiller l'argent. Il faut que nous ayons des comptes à rendre. Le ministère des Pêches et des Océans devrait être tenu de rendre des comptes au moyen de résultats mesurables chaque année, et pas seulement de répondre à une question par une autre question, ce qui revient à tourner en rond. Nous ferions mieux [Note de la rédaction: difficultés techniques] et nous le savons, plus particulièrement le Nouveau-Brunswick. Nous devrions être très proactifs.

À mon avis, nous devons penser différemment. Je suis franc avec vous. Je ne veux pas être indûment difficile envers le ministère, mais je peux vous dire que, à l'échelle locale — je ne sais pas si les responsables sont de niveau intermédiaire ou d'un autre niveau — nous ne sommes pas avant-gardistes. Nous ne travaillons pas à l'atteinte d'un objectif. Nous devons avoir un but. Je ne saurais trop insister là-dessus.

• (1650)

M. Fin Donnelly: Excellent. Merci beaucoup, monsieur Irving.

Monsieur Hambrook, vous avez parlé d'empoissonner la rivière de saumons d'élevage, et vous avez mentionné la prédation exercée par le bar d'Amérique et les phoques gris. Je me demande si vous formulerez la même recommandation pour régler ces problèmes dans différents bassins fluviaux d'un bout à l'autre du pays.

M. Mark Hambrook: Ma recommandation, c'est que nos écosystèmes soient équilibrés. C'est bien de laisser les choses se dérouler naturellement, mais l'humain y a tellement porté atteinte que nous devons essayer de maintenir un équilibre. La population croissante de bar d'Amérique, dont le nombre est passé de 2 000 à 300 000 en 10 ans, change l'écosystème.

Nous avons vu la population de phoques gris passer de quelques milliers à plusieurs centaines de milliers d'individus dans le golfe du Saint-Laurent. Le ministère des Pêches et des Océans a bien documenté le fait que les phoques nuisent à la reconstitution des stocks de morue et d'autres poissons de fond. Il y a rupture d'équilibre.

Nous devons trouver un équilibre.

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Je crains que le temps ne soit écoulé. Merci beaucoup, monsieur Hambrook.

Madame Jordan, vous avez sept minutes.

Mme Bernadette Jordan (South Shore—St. Margarets, Lib.): J'ai un certain nombre de questions. Je vais commencer par M. Doak.

Le rapport consultatif ministériel de 2015 sur le saumon de l'Atlantique a souligné qu'il y avait beaucoup de pêche illégale de saumon de l'Atlantique au Canada. Pouvez-vous me faire part de mesures prises dans votre région pour essayer d'atténuer le problème?

M. Jerry Doak: Que je sache, il n'y a pas énormément d'efforts qui ont été déployés à cette fin, à l'exception des patrouilles de routine — et il y en a moins qu'avant. On est pas mal préoccupé par la diminution du nombre d'employés chargés de l'application de la loi à un moment où, à mon avis, ces employés sont forcés de faire

appliquer les règlements frivoles qui sont imposés. Cela se traduit peut-être par une diminution des efforts concertés qui sont déployés pour s'attaquer à ce qui compte vraiment, à savoir les prises de saumons femelles oeuvées de grande taille.

Je pense que les mesures prises l'année dernière ont eu pour résultat qu'une personne sur 20 ayant abandonné la rivière par frustration a probablement apporté chez elle, en raison de son mécontentement, un poisson qu'elle n'aurait autrement pas pris. Cela me préoccupe étant donné qu'une grande partie de la gestion consiste à tenir compte des gens et de ce qui bénéficiera d'un soutien sur le plan de la conformité. Quand les gens ont une plainte à formuler, ils ne se conforment pas toujours aux règles, ce qui est en grande partie une question de choix.

Nous ne nous rendons pas service lorsque nous édictons un règlement tout simplement parce que nous le pouvons, sans réfléchir à l'incidence qu'il aura. Je n'ai pas de données précises sur le braconnage, mais je sais, selon des rumeurs qui courraient l'année dernière, que davantage de saumons de grande taille ont été perdus à cause du braconnage que cela aurait autrement été le cas. C'est une préoccupation.

Mme Bernadette Jordan: Monsieur Hambrook, vous avez mentionné que votre association du saumon dépense 1 million de dollars par année. Est-ce exact?

M. Mark Hambrook: C'est exact.

Mme Bernadette Jordan: À quoi cet argent sert-il?

Est-ce pour les éclosiers et autres choses? Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

M. Mark Hambrook: Nous faisons beaucoup de travaux sur le terrain. Depuis quelques années, nous calculons le nombre de smolts qui migrent vers l'océan. Nous installons des pièges et nous comptons le nombre de poissons attrapés. Nous démolissons les barrages de castors à l'automne pour permettre aux saumons d'accéder aux affluents de choix. De concert avec le ministère des Pêches et des Océans, nous menons à bien un programme de reconnaissance par électropêche, grâce auquel ces sites repères sont examinés tous les ans, comme on le fait depuis 50 ans. Nous fournissons le gros de la main-d'oeuvre. Nous participons à la remise en état de fosses en eau froide. Nous avons aidé le ministère à recenser les populations adultes en marquant des poissons et nous avons aussi participé au marquage et à la recapture de poissons à des fins d'évaluation.

Notre établissement, c'est-à-dire notre éclosier, permet à de nombreux étudiants de faire de la recherche; fournit des poissons aux fins d'études; et fait un certain nombre de choses à cette fin.

Mme Bernadette Jordan: Participez-vous ne serait-ce qu'un peu au programme de la CAST?

M. Mark Hambrook: Oui, j'apporte une contribution.

• (1655)

Mme Bernadette Jordan: Parlez-vous de votre association?

M. Mark Hambrook: En effet.

Mme Bernadette Jordan: Monsieur Irving, je vais vous poser quelques autres questions au sujet du programme de la CAST. La dernière fois que les représentants du ministère des Pêches et des Océans étaient ici, ils ont dit craindre que les poissons relâchés dans le cadre du programme de la CAST ne soient pas assez forts pour se rendre à la mer et en revenir. À votre avis, y a-t-il lieu de s'en préoccuper?

M. James D. Irving: Je n'ai pas les connaissances techniques nécessaires pour vous en parler, mais je peux vous dire que nous avons 18 scientifiques qui se penchent là-dessus — ce qui est probablement plus que le nombre de scientifiques du ministère qui étudient le déclin du saumon. Je me trompe peut-être, mais je pense que c'est assez juste. Ils travaillent activement sur la côte Est. Nous nous sommes déplacés pour aller chercher le meilleur généticien du Québec, l'un des plus éminents généticiens dans l'Est. Nous avons offert le transport aux gens du ministère des Pêches et des Océans... Nous leur avons proposé de venir les rencontrer avec nous. Nous avons utilisé notre avion pour transporter des gens jusqu'à Québec, et nous avons également assuré le transport d'un groupe de Lockheed Martin en Virginie, pour essayer de mobiliser les gens.

Les gens du ministère doivent participer. Pourquoi est-ce si frustrant? Ce n'est pas une question territoriale. Nous ne savons pas quoi faire. Ce sont eux qui sont responsables; nous en sommes conscients, mais quand on est responsable, il faut diriger. À défaut de quoi, on tourne en rond, comme nous le faisons actuellement.

Je peux vous dire exactement ce qui se fait en matière de génétique. Il y a une certaine confusion à ce sujet, mais c'est possible, cela ne fait aucun doute. Lorsque la rivière sera morte, nous allons élever des poissons en captivité. Nous allons l'ensemencer, et c'est de là qu'ils viendront, et ainsi de suite. C'est plutôt facile à faire quand la rivière est morte, mais je pense qu'il faut donner les médicaments au patient lorsqu'il est malade, pas après son décès.

Je sais que je suis très franc avec vous, mais je vous prie de comprendre qu'un sentiment d'urgence doit vous habiter.

Mme Bernadette Jordan: Je suis d'accord avec vous. Quelqu'un nous a dit que 23 000 études ont été effectuées sur le déclin du saumon de l'Atlantique. Il est donc temps d'y donner suite.

Ma prochaine question porte sur...

M. James D. Irving: Pardonnez-moi, mais si vous n'y voyez pas d'objection, je vous interromprai un instant. En ce qui concerne les études, j'ai demandé à un de nos cabinets de vérification de vérifier combien d'argent a été dépensé au sujet du saumon de l'Atlantique au cours des 20 dernières années pour savoir ce que nous avons, combien d'études ont été réalisées et quels sont les résultats quantifiables. J'espère que nous pouvons obtenir le soutien du Comité. Nous avons fait appel à Ernst & Young pour effectuer une étude pour nous, et ce serait formidable si le Comité pouvait formuler une recommandation à ce sujet. Je suis certain que nous devrions obtenir une excellente collaboration, mais nous voudrions procéder de manière constructive. L'objectif ne consiste pas à trouver des coupables, mais à savoir où nous en sommes, ce que nous avons fait et quelle voie nous devrions emprunter.

Mme Bernadette Jordan: J'entends beaucoup dire que le MPO devrait s'impliquer davantage. C'est ce que nous affirmons tous les témoins.

Nous avons effectué de telles études par le passé. Le comité consultatif en a réalisé une l'an dernier à peine.

Est-ce que nous pourrions faire quelque chose de rapide et de facile qui pourrait être utile? Le MPO vient d'embaucher 135 nouveaux scientifiques. J'espère que nombre d'entre eux pourront travailler avec vous au sujet du saumon de l'Atlantique, mais pourrions-nous appuyer d'autres mesures qui pourraient être prises rapidement?

M. James D. Irving: Oui. Il faut que quelqu'un assume un rôle de meneur. Quelqu'un doit donner des directives et dire « Les amis, mettons-nous au travail. Nous voulons des résultats. Nous ne

voulons pas entendre des groupes comme le programme CAST souligner tous les problèmes. »

Pour obtenir les saumoneaux que Mark garde actuellement dans son écloserie, il a fallu un effort politique considérable pour que les choses bougent enfin. Il ne devrait pas en être ainsi. Ce ne devrait pas être aussi difficile. Nous sommes les bénévoles qui tentent de faire avancer les choses.

Mme Bernadette Jordan: Merci.

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Monsieur Strahl, vous disposez de cinq minutes.

M. Mark Strahl (Chilliwack—Hope, PCC): Je veux parler brièvement de quelque chose dont il a été question dans quelques exposés. M. Doak a fort bien résumé la question en disant que ce n'est pas parce qu'on se fait voler son repas par un tyran qu'il faut arrêter de l'apporter. M. Irving a également indiqué qu'il fallait trouver des moyens novateurs et rentables de suivre le saumon de l'Atlantique jusqu'au Groenland. Voilà ce dont je veux parler.

Selon ce que j'entends, l'Association du saumon de Miramichi, la Fédération du saumon Atlantique, des citoyens et des groupes intéressés comme M. Doak peuvent améliorer l'habitat, étudier la question et proposer toutes sortes de stratégies, mais un problème se pose à l'heure actuelle. Nous pouvons dépenser de l'argent au Canada, et le gouvernement peut effectuer des investissements stratégiques et instaurer des programmes pour favoriser le rétablissement des stocks de saumons, mais pendant ce temps-là, le Groenland, qui produit très peu de saumons, profite de ces efforts et pêche à l'excès certains de nos saumons les plus gros et les plus précieux. Cette façon de faire ne fonctionne tout simplement pas.

Chose certaine, les membres conservateurs du Comité ont demandé au gouvernement du Canada de faire tout ce qu'il peut et de recourir à tous les outils dont il dispose, y compris les pressions économiques ou diplomatiques, pour obliger le Groenland à devenir un bon partenaire de notre pays. Pour l'heure, le Groenland semble profiter du fruit de notre labeur pour son propre avantage économique.

Peut-être commencerons-nous par M. Hambrook et M. Doak. Pourriez-vous nous parler de la surpêche au Groenland et des outils que le gouvernement du Canada devrait, selon vous, utiliser pour résoudre ce problème?

• (1700)

M. Jerry Doak: Je ne suis pas vraiment qualifié pour vous dire quels outils le gouvernement devrait utiliser, mais je vous recommande d'examiner les mesures qui sont prises actuellement et d'agir différemment, parce que l'approche actuelle ne fonctionne pas.

Voici ce qui m'inquiète au sujet du Groenland. Tout d'abord, il s'agit d'une pêche opportuniste, comme vous l'avez dit. Le Groenland ne produit pas de grandes quantités de poissons, pour peu qu'il en produise. Il s'empare de la part du lion des ressources halieutiques de l'est du Canada et même d'une partie de l'est des États-Unis. C'est une pratique qui remonte aux années 1950. Elle n'est pas ancrée dans la tradition autochtone. C'est un crime de situation. Il s'agit essentiellement d'une prise en otage internationale.

Je crois que nous avons été un peu trop frileux. J'ai lu certains des rapports produits par les organisations. Je peux vous donner une foule de citations des grands spécialistes canadiens de la conservation qui disent le même message: « Nous comprenons le Groenland, car, après tout, nous continuons de tuer les poissons au Canada atlantique, chose que nous devons cesser de faire, et ce n'est qu'alors que le Groenland verra que nous prêchons par l'exemple, puis nous emboîtera le pas. »

Pour ma part, je doute que cette façon de faire fonctionne. Je crois qu'on a ici une situation d'intimidation. Nous avons passé tant de temps à donner des munitions à l'industrie de la pêche du Groenland, et voilà qu'elle retourne nos propos contre nous. La réalité, c'est que les poissons que nous pêchions au Canada atlantique, avant que nous y renoncions complètement ou avant que nous tombions dans le piège, étaient [*Note de la rédaction: inaudible*], et ces poissons ne se rendent pas au Groenland. De l'avis de tous, ils sont beaucoup moins lourds de conséquences pour la santé à long terme de la ressource. Or, le Groenland s'empare de ces poissons, en l'occurrence des femelles vierges de premier choix.

Il faut corriger la situation. Je vous conseille de faire également appel aux Américains, parce qu'il existe de bonnes raisons de croire que ce sont les sous-marins américains sous la glace qui ont découvert les aires d'alimentation du saumon dans les années 1950; c'est grâce à eux que les Groenlandais ont appris que beaucoup de saumons se nourrissent le long de leur côte. Bien entendu, le Groenland en a profité. Voilà pourquoi je crois que les États-Unis ont aussi une certaine obligation. Pourtant, je n'ai pas entendu beaucoup de recommandations à cet égard. Je reçois beaucoup de conseils des Américains sur la façon dont nous devrions régler le problème et sur tous les sacrifices que nous devrions faire. À mon avis, ils devraient intervenir, eux aussi.

M. Mark Strahl: D'accord. Merci.

Nous soulignons aujourd'hui le Jour du phoque sur la Colline. Nous célébrons l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Parmi les 23 000 études que l'on a évoquées, j'ignore combien d'entre elles portent sur la question de la gestion des phoques. Comme je suis à court de temps, pourriez-vous répondre par oui ou non à la question suivante?

Appuyez-vous l'abattage sélectif de phoques gris comme moyen de gestion des prédateurs du saumon de l'Atlantique?

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Très brièvement, je vous prie.

Une voix: Oui.

M. James D. Irving: J'appuie la chasse au phoque gris, mais pas l'abattage sélectif. Je crois que nous devons tout faire de manière durable.

M. Mark Hambrook: C'est un bon point.

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Quelqu'un d'autre veut-il se prononcer là-dessus?

• (1705)

M. James D. Irving: J'aimerais répondre très brièvement à la question de savoir ce que nous pouvons faire au sujet du Groenland. Je crois vraiment que nous devons nous servir de la technologie pour assurer le suivi des stocks afin de connaître leur destination finale. Nous devons trouver un moyen peu coûteux de suivre les déplacements des saumons à plus grande échelle. En sachant où ils vont et où ils disparaissent, nous serons beaucoup mieux informés sur la question. J'ai d'ailleurs effectué des recherches sur le sujet.

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Je regrette, mais votre temps de parole est écoulé. Je vous remercie.

Monsieur Morrissey, cinq minutes.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): J'aimerais revenir en arrière. Dans les exposés d'aujourd'hui, il a beaucoup été question de la capture de saumoneaux en route vers la mer et de leur élevage. Le premier jour de notre étude, nous avons entendu les témoignages des hauts fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans, lesquels ont fourni un appui tiède ou prudent à cette approche. Ils n'y tenaient pas trop.

Voici ma question: qu'est-ce qui fait défaut dans leur raisonnement?

M. James D. Irving: Je vais essayer de répondre à la question.

Je n'ai entendu aucune réflexion originale. Personne ne vient dire: « D'accord, nous ne pouvons pas faire cela, mais voici une solution de rechange. » On nous présente les aspects négatifs. Si quelqu'un a une meilleure idée, alors de grâce, qu'il s'exprime. Arrêtez de dire non à tout bout de champ. Nous savons où nous en sommes aujourd'hui.

M. Robert Morrissey: J'aimerais connaître l'avis de M. Hambrook, parce que les fonctionnaires n'étaient pas en faveur de cette idée. Ils ont dit que la pratique que vous adoptez risque de multiplier les problèmes, au lieu de les régler.

M. Mark Hambrook: Eh bien, je suppose que c'est une question d'opinion. Nous en avons parlé à des généticiens. Il faut faire quelque chose. C'est la solution la plus logique. Si les poissons ne sont pas en aussi bonne condition qu'ils devraient l'être grâce à cette pratique, ils finiront par se faire manger et par disparaître. Nous ne voyons pas où se situe la menace. Certes, cela ne règle pas le problème; je comprends bien que ce n'est pas une solution à la crise du saumon de l'Atlantique, mais c'est un moyen de combler les lacunes jusqu'à ce que nous obtenions les réponses. Nous devons étudier cette technologie à fond et en comprendre pleinement les conséquences.

M. Robert Morrissey: Depuis le milieu des années 1990, les stocks de saumon ont diminué de façon spectaculaire pour ensuite essentiellement plafonner tout au long de cette période, et nous sommes maintenant en 2016. Ma question est d'ordre général. Quand on pense à toute l'expertise et à tout l'argent consacrés au problème, qui a laissé tomber l'industrie du saumon?

M. Mark Hambrook: C'est une bonne question. Je peux essayer d'y répondre.

M. Robert Morrissey: Je suis simplement curieux d'entendre votre opinion.

M. Mark Hambrook: Je suis d'accord avec Jerry — nous ne nous entendons pas toujours, mais nous sommes quand même de bons amis —, à savoir que les pêcheurs à la ligne n'ont pas eu de répercussions importantes sur les stocks. Ils pêchent des madeleineaux, surtout des mâles. Leurs activités n'ont eu aucune incidence majeure. Ce qui s'est produit, c'est que dans le milieu marin... nous ne produisons pas cette espèce. Tout le monde convient que le principal problème, c'est la mortalité en mer. Nous n'en comprenons pas exactement les causes, mais nous pouvons dégager certains facteurs, comme la présence d'une énorme population de phoques gris. Dans le cas de la rivière Miramichi, qui est frappée plus durement que d'autres, il existe une grande population de bar rayé. Le problème tient peut-être à l'alimentation. Bref, nous avons besoin d'une collaboration internationale et, bien entendu, tout effort international relève du gouvernement fédéral. S'il se produit quelque chose dans notre rivière, nous assumerons notre responsabilité pour faire en sorte que la situation soit corrigée dans notre bassin hydrologique. Par contre, lorsque le problème survient dans des eaux internationales, ce n'est plus de notre ressort. Il faut que le gouvernement fédéral mène la charge à l'échelle internationale. À mon sens, c'est là que se situe la responsabilité.

M. James D. Irving: J'ajouterais, et on l'a déjà dit, que nous avons fait beaucoup de recherches; nous avons dépensé beaucoup d'argent au fil des ans et, pourtant, nous ne semblons pas avoir réalisé de progrès. Tout se fait, me semble-t-il, en vase clos. Nous avons besoin d'un leadership un peu plus large aux échelons supérieurs pour essayer de rassembler ces efforts, parce que nous semblons tourner en rond. Je trouve décourageant que le ministère estime que la capture de saumoneaux n'est pas une solution très efficace. Les saumoneaux resteront dans un réservoir pendant 18 mois. Nous avons décidé de procéder ainsi afin de produire des poissons ayant le meilleur matériel génétique au monde; d'ailleurs, d'ici la fin de l'année, nous allons organiser un symposium avec d'éminents généticiens. Venez au Nouveau-Brunswick; discutez-en avec les meilleurs généticiens du monde et si, d'ici un an, ils arrivent à la conclusion que ces poissons ne devraient pas être relâchés, alors nous n'aurons qu'à les transformer pour en faire don à une banque alimentaire ou à la communauté autochtone. Cependant, nous devons tenter le coup, avec la conviction que nous réussirons, au lieu de nous contenter de dire non.

• (1710)

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Il vous reste huit secondes.

M. Robert Morrissey: Je vais m'arrêter là. Vous avez été diplomatique dans votre réponse, mais personne n'a attaché le grelot.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Sur cette note, nous allons passer à M. Arnold, qui dispose de cinq minutes.

M. Mel Arnold: Merci, monsieur le président. Je partagerai mes cinq minutes avec M. Strahl.

Ma question sera assez brève, mais j'aimerais la poser à chacun de vous. Je pense que certains d'entre vous y ont déjà répondu, mais j'aimerais entendre l'avis de chacun. D'après vous, sur quoi devraient porter les travaux d'assainissement à l'avenir? Devrait-on viser les rivières ou le milieu marin?

M. Mark Hambrook: Je vais répondre en premier, si vous me le permettez.

Nous savons que le problème se situe dans les estuaires, c'est-à-dire dans le milieu marin. C'est là qu'il faut intervenir, mais chaque

rivière nécessite des mesures en eau douce. Nous continuerons de travailler sur ce front, mais les nouveaux efforts doivent viser les estuaires et le milieu marin.

M. Jerry Doak: Je suis tout à fait d'accord. Les menaces dans l'estuaire constituent un problème. Je crois qu'on ne peut plus négliger le bar rayé. Le problème remonte au milieu des années 1990. Cela pourrait être un facteur explicatif. On trouve une très forte concentration de cette espèce à proximité. La semaine dernière, M. Taylor vous a expliqué que, parmi les saumoneaux de la rivière Miramichi qui s'échappent vers la partie extérieure de l'estuaire avant de se rendre en pleine mer, seulement 25 % survivent, alors que dans le cas des saumoneaux de la Grande Caspédia, le taux de survie est de 60 %. Pas besoin d'être un génie pour comprendre cela. Il se passe quelque chose dans cet estuaire, et on doit en venir à bout. Nous avons l'occasion idéale de coordonner les activités là-bas et d'y établir une zone de pêche commerciale. La valeur du bar rayé est supérieure à celle du saumon commercial et pourtant, c'est une espèce protégée. On dirait une vache sacrée. C'est un problème.

M. Mel Arnold: Y a-t-il des observations de la part des deux autres témoins?

M. James D. Irving: Il ne fait aucun doute que les travaux menés sur la rivière nous sensibiliseront à certains faits. L'essentiel, c'est que nous devons trouver un moyen de suivre les stocks, et ce, d'une manière peu coûteuse, économique et scientifiquement correcte. C'est comme toute autre chose dans la vie. En affaires, quand on connaît les stocks, on peut prévoir ses prix, selon l'offre et la demande. Il est question ici de suivre les stocks de façon très efficace et très rentable. C'est l'élément crucial, selon moi. Ainsi, quand viendra le temps de nous en prendre au Groenland ou de mener n'importe quel combat, nous aurons... [Note de la rédaction: *difficultés techniques*], au lieu de nous contenter de belles paroles.

M. Mel Arnold: Enfin, madame Fuller.

Mme Susanna Fuller: Bonjour.

M. Mel Arnold: La question était la suivante: d'après vous, sur quoi devraient porter les travaux d'assainissement à l'avenir?

Mme Susanna Fuller: Une mesure que je trouve très importante, et qui pourrait varier d'une rivière à l'autre, c'est d'avoir au moins une estimation des mortalités relatives causées par différents facteurs qui, nous le savons, influent sur le saumon sauvage de l'Atlantique.

Dans la rivière Miramichi, c'est le bar rayé qui pourrait être en cause. Dans d'autres rivières, il pourrait y avoir d'autres problèmes. Nous ne pouvons pas examiner cette question sous un seul angle. La particularité du saumon de l'Atlantique, c'est que plusieurs éléments entrent en ligne de compte; c'est comme une mort à petit feu. Nous devons donc comprendre la mortalité relative attribuable à différents facteurs.

Par exemple, nous pouvons évaluer la mortalité causée par la pêche au sud du Groenland. Nous pouvons aussi évaluer la mortalité relative provoquée par le bar rayé dans certains bassins. Nous pourrions également évaluer la mortalité relative associée aux répercussions du saumon d'élevage, et il existe des estimations pour le saumon sauvage de l'Atlantique. Je crois que ce travail pourrait être d'un grand secours. C'est peut-être déjà fait, mais ces données seraient très utiles parce qu'elles nous permettraient de savoir où concentrer les efforts, si nous tenons à réduire la mortalité, et c'est d'ailleurs ce qui s'impose pour rétablir la population.

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Merci de cette observation.

C'est au tour de M. Strahl, qui dispose d'une minute et demie.

M. Mark Strahl: Madame Fuller, nous sommes heureux de vous revoir. J'étais prêt à vous poser ma question, mais vous êtes disparue de l'écran pendant un instant.

Mme Susanna Fuller: J'en suis navrée. Je ne sais pas ce qui s'est passé.

M. Mark Strahl: Pas de problème.

Une des recommandations de la Commission Cohen était de retirer la promotion des produits d'aquaculture du mandat du MPO. En effet, il y a un certain conflit d'intérêts lorsqu'on assume la double fonction de promouvoir et de réglementer l'aquaculture. Le ministre est censé déposer une réponse globale à ces recommandations au cours des prochaines semaines. Je suppose que nous serons tous aux aguets pour voir si cette question sera réglée.

Si vous réclamez l'interdiction de l'aquaculture dans des cages en filet, préconisez-vous une approche immédiate ou graduelle? Quel échéancier proposez-vous? Après tout, il s'agit d'une industrie qui crée, elle aussi, beaucoup de possibilités d'emploi dans la région.

• (1715)

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Très brièvement, je vous prie.

Mme Susanna Fuller: Je tiens à préciser que je n'ai pas dit qu'il faut interdire cette activité. J'ai dit que nous devons déterminer les risques que présente le milieu marin pour le saumon sauvage de l'Atlantique. Nous devons réglementer adéquatement ces risques et les atténuer, voire les éviter dans la mesure du possible, et nous devons vraiment envisager des systèmes de réglementation beaucoup plus efficaces à l'échelle nationale pour le saumon d'élevage.

À l'heure actuelle, nous ne sommes pas à la hauteur des critères d'une réglementation de calibre mondial. Je suis bien placée pour le savoir puisque j'ai participé à un groupe d'examen indépendant de la réglementation, en Nouvelle-Écosse, qui a formulé d'excellentes recommandations. Il s'agit du groupe d'étude Doelle-Lahey. Je recommande d'ailleurs que le gouvernement fédéral s'en inspire pour déterminer comment réglementer bien plus efficacement l'élevage de saumon en enclos ouverts.

Il est très important de bien comprendre les répercussions sur le saumon sauvage, tant sur la côte Ouest que sur la côte Est. Si nous tenons à rétablir avec succès les populations de saumon sauvage, nous ne pouvons pas faire fi des effets du saumon d'élevage.

Le vice-président (M. Robert Sopuck): Malheureusement, je dois clore la discussion. Notre temps est écoulé.

Je tiens à remercier nos témoins de nous avoir fait des exposés extrêmement intéressants, professionnels, précis et pertinents. Nous vous en sommes très reconnaissants. J'ai tout fait pour ne pas poser de questions. Si je suis chanceux, je ne siégerai pas à la présidence la prochaine fois. Quoi qu'il en soit, j'ai beaucoup aimé présider la séance d'aujourd'hui.

Encore une fois, je vous remercie infiniment de vos observations.

Nous allons maintenant siéger à huis clos pour nous occuper des travaux du Comité. Nous allons donc suspendre la séance pendant environ une minute.

Mme Susanna Fuller: Merci.

M. James D. Irving: Merci à vous.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>